



Mesure d'Accompagnement Personnalisé (MASP) de niveau 1 (MASP 1) de niveau 2 (MASP 2)

Le traitement de vos données personnelles

Objet du traitement de données

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique et manuel destiné à mettre en œuvre la MASP, dont le responsable est le Département de la Haute-Vienne.

Les objectifs de ce traitement sont :

Concernant les MASP 1 et les MASP 2 :

- sécuriser les conditions élémentaires de l'existence, le développement de l'autonomie et de l'insertion sociale du bénéficiaire par un accompagnement social et budgétaire,
- produire des statistiques et évaluer les politiques publiques.

Concernant uniquement les MASP 2 :

- percevoir et gérer tout ou partie des prestations sociales de la personne pour son compte. Cette délégation de gestion contractualisée est affectée en priorité au paiement du loyer et des charges locatives.

Cadre réglementaire des demandes de MASP

Ce traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public, la MASP a été instauré par la loi n° 2007-308 du 5 mars 2007 (en vigueur le 1er janvier 2009) et définie par les articles L. 271-1 à L. 271-8 du CASF, le décret n° 2008-1506 du 30 décembre 2008 et l'arrêté du 27 octobre 2009 de Madame la Présidente du Conseil général.

Données traitées

Les données sont collectées par les agents du Département ou les instructeurs habilités (ex : bailleurs sociaux...). Ces données concernent l'Etat civil, l'identité, les coordonnées, la situation personnelle, familiale, professionnelle, (scolarité et formation), économique et financière, les éléments liés à l'évaluation sociale ainsi que les pièces justificatives nécessaires à l'instruction de la demande.

Les données recueillies sont les vôtres ainsi que celles des personnes composant votre foyer.

Par ailleurs des données peuvent être collectées en cas de besoin auprès des fournisseurs d'énergie et des bailleurs sociaux et privés (ex : montant d'une dette, dernier paiement...)

L'ensemble de ces données est nécessaire pour traiter votre dossier.

Destinataires des données

Les données collectées seront communiquées aux agents du Département dûment habilités en raison de leur mission et suite à votre information à tout partenaire habilité (exemple : la CHS Esquirol).

Durée de conservation des données

Les données collectées sont **conservées** par les services du conseil départemental **pendant 5 ans maximum** (5 ans depuis la date de la dernière action de nos services vous concernant). Puis ces données sont traitées conformément aux prescriptions des archives départementales.

Vos droits sur les données vous concernant

Conformément au Règlement Général pour la Protection des Données (RGPD) et à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, **vous bénéficiez d'un droit** d'accès, de rectification ou d'effacement, ainsi qu'un droit de limitation au traitement des données qui vous concernent selon les dispositions définies par les textes. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement de vos données, sauf si ce droit a été écarté par une disposition législative, et définir le sort de vos données après votre décès.

Vous pouvez exercer vos droits en vous adressant auprès **du Délégué à la Protection des Données** à l'adresse suivante : Département de la Haute-Vienne, 11 rue François Chénieux – CS 83112 87031 Limoges cedex 1 ou par mail à donneespersonnelles@haute-vienne.fr.

Vous disposez enfin du **droit d'introduire une réclamation** auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (www.cnil.fr).